

JUIN 2017 / 16

QUADRARIAMAG

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE



Code de Développement Territorial
Interview exclusive
du Ministre C. Di Antonio



► SOMMAIRE



3

► EDITORIAL



4

► ACTUALITÉS

Mise en œuvre du Code de Développement Territorial : Interview exclusive du Ministre Carlo Di Antonio !



6

► ACTUALITÉS

75^{ième} anniversaire de FEDIEX
Séminaires placés Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi



7

► NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES/
MÉTIER

FEDIEX accueille une nouvelle entreprise parmi ses membres : Usines et Carrières Ernest Lebailly



8

► ENVIRONNEMENT

LIFE in Quarries : début des actions concrètes de conservation



10

► SÉCURITÉ

2000 jours sans accidents célébrés à la Carrière des Limites !



11

► SOCIAL

Journée Ressources Humaines FEDIEX

13

► AGENDA

Photo page de couverture : SAGREX Antoing

Quadraria Mag est une publication de la Fédération de l'Industrie Extractive

Editeur responsable : Michel CALOZET, FEDIEX – rue Edouard Belin 7 – B – 1435 Mont-Saint-Guibert

Comité de rédaction : Michel CALOZET, Myriam DE MARREZ, Michel EVRARD, Régis LORANT, Benoit LUSSIS, Hélène VANDEN HAUTE

Interview du Ministre C. Di Antonio : Bénédicte ROBERT, Pepscommunication

Conception, réalisation et mise en page : Images de marc

► EDITORIAL

Chers amis, bonjour !

« Oui, cette année, plus qu'une autre, nous sommes toutes et tous des amis ! Nous allons célébrer ensemble les 75 ans de notre fédération professionnelle ».

Notre Président, Jean Marbehant, débutait ainsi son intervention lors du premier Séminaire organisé à Tournai ce 21 avril, dans les installations de CCB, qui réunissait plus de 220 participants.

Il poursuivait en rappelant l'importance de notre secteur :

« Notre activité est assurée par près de 4.000 travailleurs qui génèrent à leur tour de l'emploi pour près de 8.000 sous-traitants sur près de 160 sites d'exploitation qui réalisent un chiffre d'affaires annuel en Belgique de 720 millions d'Euros.

Notre métier c'est une responsabilité. Celle de fournir des produits de qualité pour les besoins de la société, pour les routes, les maisons, l'agriculture, les industries du verre, du papier, de l'acier, des métaux, de l'alimentation, des peintures, et aussi pour la protection de l'environnement, l'épuration des gaz, l'épuration et la potabilisation de l'eau, le traitement des sols et des boues.

Notre métier c'est aussi une nécessité, celle de gérer avec efficacité et parcimonie l'une des rares richesses naturelles de notre pays. C'est préserver nos ressources mais aussi profiter de nos activités pour être utiles à la Société, comme par exemple, par la valorisation des eaux d'exhaure qui alimentent en eau potable aujourd'hui 100.000 ménages, 10 millions de m³ chaque année ; et j'espère deux fois plus très bientôt. »

Ce Quadraria est particulièrement important pour notre secteur. Il entame cette année jubilaire et voit consacrer le Code de Développement Territorial avec un message fort de la part du Ministre Di Antonio. Je vous laisse le découvrir en parcourant l'intéressante interview qu'il nous a consacrée.

D'autres nouvelles tout aussi positives pour notre secteur : un nouveau membre, 2.000 jours sans accidents en carrière, des formations,... ponctuent ce Quadraria.

Bonne lecture,

Michel CALOZET
Administrateur délégué



Photos © Emmanuel Crooy

► ACTUALITÉS

Interview de Carlo DI ANTONIO, Ministre du Gouvernement wallon en charge de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

L'adoption du CoDT représente la fin d'une étape législative considérable, mais aussi, et surtout, le début de la suivante : sa mise en œuvre.

Quelles sont les mesures mises en place pour que les choses se déroulent bien sur le terrain à partir du 1^{er} juin, date de l'entrée en vigueur du CoDT ?

Il est vrai que ce travail fut considérable tant dans sa rédaction avec les différentes parties prenantes que nous avons rassemblées autour de la table que lors du travail législatif qui a accompagné le texte. Ceci dit, étant donné l'ampleur de la réforme, il ne fallait pas s'attendre à autre chose. Je dirai que le plus important est que ce code s'inscrive et réponde aux objectifs de bonne gestion de l'aménagement du territoire fixés pour la Wallonie.

Dans moins d'un mois maintenant, le texte va entrer en vigueur et nous avons tenu à l'accompagner de diverses mesures.

Je citerai tout d'abord la formation qui me semble indispensable. C'est un nouveau texte de loi avec lequel de nombreuses personnes vont devoir se familiariser et j'ai tout de suite considéré qu'il était nécessaire de les accompagner dans ce travail.

J'ai lancé ce programme de formations officiellement le 31 janvier au Palais des Beaux-Arts de Charleroi. Ce dernier s'est échelonné de février à avril 2017. C'est la première fois qu'un cycle de formation est organisé, en partenariat avec l'Union des Villes et Communes Wallonnes et l'Association des Provinces Wallonnes, pour former les agents qui seront amenés à traiter les dossiers de permis d'urbanisme au sein des communes.



En outre, les Maisons de l'urbanisme ont organisé des séances d'information à destination des auteurs de projets ainsi que toute personne concernée par les matières de l'aménagement du territoire.

Autre nouveauté, un outil d'apprentissage en ligne du CoDT a été mis à disposition des communes, des fonctionnaires régionaux et des formateurs.

Le deuxième axe de mesures consiste en l'instauration d'un outil de gestion des permis permettant à l'administration régionale d'assurer le traitement des 33.000 dossiers annuels.

Enfin le dernier axe consiste à rendre la

matière la plus accessible possible. Pour ce faire nous avons publié des brochures de vulgarisation permettant au grand public de prendre connaissance des mesures-phares de la réforme et des petits permis.

Je tiens à préciser aux lecteurs que l'ensemble de tous ces supports de communication ainsi que réponses aux questions d'interprétation du CoDT peut être téléchargé sur le site internet de la DGO4.

Etant donné que la procédure de modification de plan de secteur et de demande de permis peut être conjointe pour les dossiers carriers notamment, quelle est la Direction au sein de l'administration qui prendra en charge l'instruction des dossiers ?

Cette question relève strictement de l'organisation interne de l'administration. A priori, le volet modification de plan de secteur sera instruit par la Direction de l'Aménagement Régional et le volet permis sera instruit par le fonctionnaire délégué de la direction extérieure concernée, la décision finale relevant du Gouvernement.

On sait que le CoDT est une réforme qui a été longtemps attendue par le secteur carrier, entre autres pour la procédure conjointe. D'aucuns craignent un afflux de dossiers important à partir du 1^{er} juin. Certaines mesures sont-elles prises

*Toutes les informations
nécessaires à la
compréhension du
CoDT sont accessibles
sur le site de la DGO4*

au sein de votre administration pour pouvoir gérer ces nouveaux dossiers qui seront déposés ?

Nous sommes tout à fait conscients du fait que cette réforme était attendue par divers secteurs économiques. C'est dire combien ce travail législatif était nécessaire et favorisera, j'en suis convaincu, le

développement de nos entreprises en Région wallonne.

Au niveau de mon administration, le point a été fait en collaboration avec la directrice de la DGO4, Annick Fourmeaux afin de renforcer par 4 agents les équipes en place. Un agent est recruté dans le cadre du plan de personnel 2017, deux autres

agents via le plan spécifique décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de la mise en œuvre du CoDT et enfin, un agent par changement d'affectation interne.

Par ces mesures nous éviterons le goulot d'engorgement au niveau du traitement des dossiers qui seront certainement déposés en grand nombre à partir du 1^{er} juin.

Les dossiers qui ont été introduits sous le CWATUP, vont-ils suivre leur cours sous l'ancienne législation ou vont-ils basculer sous le CoDT ?

Je ne peux pas apporter de réponse unique à cette question. Cela dépend de l'état d'avancement du dossier sous la procédure CWATUP et des étapes déjà franchies ou non. Je recommande aux demandeurs qui sont dans cette situation de prendre connaissance des mesures transitoires prévues par le CoDT afin de trouver une réponse qui correspond à leur situation spécifique.

Pour les dossiers qui sont actuellement à l'instruction sous le CWATUP, une date éventuelle de décision se profile-t-elle ?

Il n'est pas possible de fixer une date précise pour l'adoption définitive de chaque révision du plan de secteur car cela dépend de plusieurs facteurs et notamment du fait qu'il peut ou non bénéficier des dispositions transitoires prévues dans le CoDT.

Néanmoins, la Direction de l'aménagement régional a établi un état des lieux précis de chacun des dossiers permettant de lister les tâches à accomplir pour leur aboutissement selon la procédure du CWATUP ou du CoDT selon les dossiers.

Il est parfois difficile d'appréhender les nouvelles procédures. Vers où nos lecteurs peuvent-ils se tourner pour trouver de l'information et des explications ?

S'ils n'ont déjà assisté aux différentes formations organisées, je les renverrai vers le site de la DGO4 qui recèle de nombreuses informations. Vos lecteurs pourront y trouver toutes les informations nécessaires à la compréhension du CoDT : les textes légaux, les supports de présentation du 31 janvier dernier, etc... Ce site sera complété au fur et à mesure en fonction par les différentes publications de la DGO4 sur ce sujet.



► ACTUALITÉS

75^{ième} anniversaire de FEDIEX

Séminaires placés Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi

Le 21 avril 2017, Fediex ouvrait son année de festivités à l'occasion de ses 75 ans par le premier des trois séminaires placés Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi en organisant une journée entièrement dédiée à l'environnement et au voisinage des carrières en Belgique, sur le site tournaisien de la Compagnie des Ciments Belges (CCB). L'industrie y a présenté les techniques de pointe utilisées pour anticiper, analyser et réduire son impact en matière d'eau, de bruit et de particules émises par les sites carriers.

Le premier événement a remporté un vif succès! En effet, pas moins de 220 personnes étaient présentes, issues de tout horizon : autorités politiques, Administrations fédérales, régionales et communales, carriers, monde patronal, associations nationales et européennes...

Une conférence de presse s'est tenue à l'issue de la matinée consacrée aux exposés, en présence du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Bourgmestre de Tournai, Rudy Demotte, de la Sénatrice et Députée wallonne Véronique Waroux, qui représentait à cette occasion le Ministre Carlo Di Antonio, ainsi que de MM. Philippe César, Président de CCB, Eddy Fostier, Directeur général de CCB, Fabrice Delaunoy, Directeur Granulat de CCB, Jean Marbehant, Président de FEDIEX et Michel Calozet, Administrateur délégué de FEDIEX.

Les participants ont ensuite pu visiter les sites d'Holcim (axée sur les techniques de minage), de la Carrière du Milieu et de CBR Antoing (axée sur le gisement de calcaire tournaisien et le processus d'extraction et de production de granulat. Ils ont pu également assister à un tir de mines

préparé par la Société des Carrières du Tournaisis.

Le communiqué de presse, les exposés et les photos de l'événement sont téléchargeables sur le site internet de FEDIEX : www.fediox.be

Notez dès à présent les deux prochains séminaires qui ponctueront cette année de festivités

Le 23 juin 2017 – « La nature et la biodiversité » – aux carrières NELLES – Grès schisteux de la Warche à Bévercé (Malmedy) – PROGRAMME provisoire accessible sur le site internet www.fediox.be

Le 11 octobre 2017 – « L'industrie minérale et ses produits » – chez SCR-Sibelco à Mol – programme en cours d'élaboration



► NEWS DES ENTREPRISES MEMBRES/MÉTIER

FEDIEX accueille une nouvelle entreprise parmi ses membres : **Usines et Carrières Ernest Lebailly**

La carrière Ernest Lebailly aussi nommée la Carrière du Bois du Prince est une entreprise familiale spécialisée dans l'extraction depuis 1842. Basée à Hautrage, l'entreprise bénéficie d'une grande expérience dans l'exploitation et la transformation de gravier.



La carrière d'Hautrage s'étend sur une superficie d'environ 35 hectares d'où sont extraits des grès de haute qualité technique et esthétique depuis plus de 175 ans. Vous pouvez d'ailleurs admirer les allées et jardins japonais de Pairi Daiza mis en valeur par le grès unique d'Hautrage.

Une large gamme de produits variés s'inscrit dans le gravier décoratif. Le gravier blanc, picaillé et doré est issu d'une roche non gélive et résistante à l'usure, appréciée dans les secteurs de la construction et de l'aménagement de jardin. Le prince noir est aussi un gravier décoratif noir possédant des vertus exceptionnelles dont la protection des plantes du froid.

L'entreprise Ernest Lebailly dispose aussi de concassés de grès noir et picaillé utilisés pour des fondations, sous-fondations mais également en décoratif. De plus, les moellons de silex et de grès blanc sont idéaux pour embellir les jardins et les pièces d'eau.

L'ensemble des produits sont commercialisés principalement dans toute la Belgique et dans des régions de France et des Pays-Bas. L'entreprise met en avant son personnel qualifié et son matériel de qualité qui garantissent un service fiable et performant.

Infos : www.ernest-lebailly.be
065/62.03.16



► ENVIRONNEMENT

LIFE in Quarries : début des actions concrètes de conservation

La trêve hivernale a permis de rencontrer les carriers de la première phase afin de leur présenter les propositions de plan d'actions spécifique pour chaque carrière. L'objectif de ces rencontres était de passer en revue toutes les actions proposées afin de les confronter à l'aspect opérationnel des carrières.

De manière générale, les propositions d'actions étaient délibérément très fournies selon un point de vue purement naturaliste. De cette manière, la confrontation avec l'aspect industriel des sites a permis de retenir une série d'actions réalisable d'un point de vue technique.

Toutes les actions retenues ont ensuite été planifiées en mettant en évidence les travaux qui pourront effectivement être réalisés sur la durée du projet sur base des disponibilités des carriers pour le projet LIFE. En effet, une majorité des actions de nature temporaire sont mises en œuvre par les machines et le personnel des carrières impliquées. Cette mise à disposition de temps-homme, temps-machine et de matériels bruts est valorisée au budget du projet LIFE, sans flux d'argent, constituant ainsi la contribution financière du secteur, à hauteur de 20% de budget global.

À l'heure actuelle, ce sont donc 14 plans d'actions qui ont été proposés et planifiés en étroite collaboration avec les carriers de la 1^{ère} phase. Le travail est ainsi en cours de lancement au sein des carrières participantes avec un encadrement de l'équipe LIFE durant 3 années (2017 à 2019).

VERS UNE AUTONOMIE DANS LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'encadrement du projet LIFE étant limité dans le temps, il est donc primordial d'anticiper la continuité des actions grâce à une prise en main progressive de la gestion de la biodiversité par les carriers. Pour ce faire, différents modules de formations sont prévus par le projet LIFE.

Module « Responsable Environnement/d'exploitation »

Une première formation relative à la gestion de la biodiversité à destination des responsables environnement et/ou d'exploitation des carrières sera organisée les 15 et 16 mai et les 12 et 13 juin à l'ULg - Gembloux Agro-Bio Tech. Des sujets plus théoriques seront abordés durant les journées 1 et 2, tandis que les 3^e et 4^e journées seront centrées sur les plans de gestion LIFE et des visites de terrain.

Module « Personnel de terrain »

Les formations destinées aux ouvriers des carrières participantes seront organisées sur les sites d'exploitation et assurées par l'équipe LIFE lors de la mise en œuvre des premières actions.

Module « Top Management »

Il est également prévu d'organiser une formation à destination des CEO des en-

treprises membres de FEDIEX (2h à une demi-journée). Cette formation sera organisée lors d'un prochain Conseil d'Administration de FEDIEX

De plus, une série de supports de dissémination sont prévus pour assurer une formation adéquate des carrières impliquées sur les techniques de gestion de la nature temporaire : clips vidéo, fiches d'information. Ces clips vidéo seront en tournage tout l'été afin d'immortaliser les réalisations du projet LIFE ainsi que les espèces ciblées par les aménagements.

VISITE DE NEEMO

En avril dernier, nous avons eu la visite de représentants de NEEMO (le bureau d'étude chargé du suivi des projets LIFE). Nous avons passé en revue l'état d'avancement du projet LIFE suivi d'une demi-journée de visite des réalisations testées à la carrière Les Petons (Yves-Gomezée).



Visite de NEEMO

ANNIVERSAIRES À L'AGENDA

25 ans du programme LIFE

Ce 21 mai 2017 est le 25^{ème} anniversaire de la Directive Natura 2000 et du programme LIFE. Pour célébrer cet événement, les projets LIFE wallons ouvrent leurs portes en organisant de nombreuses activités gratuites.

(<http://life-bnip.be/fr/nature-en-fete/>).

Le projet LIFE in Quarries animera une promenade « biodiversité en carrière » dans la carrière Les Petons à Yves-Gomezée le Dimanche 21 mai à 14h30 (inscription exigée : info@lifeinquarries.eu).



75 ans de FEDIEX

Le séminaire « Nature et biodiversité » des 75 ans de FEDIEX, organisé le Vendredi 23 juin 2017 à la carrière de la Warche, sera l'occasion de mettre en avant le projet LIFE et faire un retour de l'avancement du projet. Au plaisir de vous y voir...

DEUXIÈME PHASE ET NOUVEAUX PARTICIPANTS

Le projet LIFE in Quarries a principalement un objectif de démonstration que la gestion de la biodiversité peut s'inscrire dans l'activité journalière d'une carrière. Le projet est ainsi structuré en différentes phases afin de révéler ce caractère démonstratif. Tandis que l'objectif de la première phase est de définir, tester et valider les bonnes-pratiques, la deuxième phase du projet visera à prouver la répliquabilité sur d'autres sites.

Les actions de préparation ont donc été initiées sur les 10 premières carrières de la 2^{ème} phase avec les inventaires naturalistes qui seront réalisés cet été.

Le projet LIFE rassemble maintenant 15 sociétés qui travaillent ensemble pour la biodiversité sur 24 sites carriers en région wallonne. Les carrières participantes peuvent maintenant être identifiées grâce aux panneaux d'affichage installés à l'entrée des sites.

► SÉCURITÉ

2000 jours sans accidents célébrés à la Carrière des Limites !

Le 7 avril 2017, la Carrière des Limites fêtait ses 2000 jours sans accidents sur son site. Pour remercier l'ensemble du personnel, un stage de maîtrise automobile à proximité du circuit de Spa leur a été offert.

Héritée de son ancien actionnaire (Lafarge) et perpétrée par ses actionnaires actuels (BESIX et SOCO-GETRA), la politique de sécurité de la Carrière des Limites a toujours constitué un élément fort dans son quotidien. Pour preuve, sur ces 9 dernières années, seulement deux accidents avec légère incapacité (moins de 15 jours) sont à déplorer.

Ses principales actions sécurité sont :

- L'entretien quotidien des protections collectives
- L'analyse de risque de tous les postes de travail (concassage, criblage, chauffeurs, ...)
- L'amélioration des espaces de travail
- Formations régulières et recyclage (manœuvres HT, secourisme, BA5, travail en hauteur, incendie,...)
- Suivi des plans d'actions sécurité
- Cercle sécurité régulier (discussion ouverte par petits groupes pour amélioration constante du Bien-être des travailleurs)
- Journée d'arrêt fréquente pour l'entretien et la remise en ordre des installations
- Ronde régulière des installations par ligne hiérarchique
- Accueil sécurité pour les nouveaux engagés avec système de parrainage
- Rencontres avec exercices de conduite des véhicules des représentants locaux de l'agence d'intérim ADECCO en vue d'une meilleure sélection des candidats
- Plan de prévention remis aux sous-traitants et aux transporteurs en début d'année pour présenter ses procédures internes
- ...



► SOCIAL

Journée Ressources Humaines FEDIEX

Le 10 février 2017 s'est tenue, au Cercle du Lac à Louvain-la-Neuve, la journée Ressources Humaines annuelle de FEDIEX, axée sur la réintégration des malades de longue durée et la réinsertion professionnelle de personnes en situation de handicap.



De gauche à droite: B. Duriau, C. Vermeersch, J.Wangata Shadi, V. Trevisan, P. Van Houte

Cette séance d'information a été présidée par **Mme Brigitte DURIAU**, Présidente de la CCP Sociale de FEDIEX, et animée par les quatre orateurs suivants :

- **Mme Catherine VERMEERSCH**
Adviser Labour & Social Security de la FEB
- **Mme Pascale VAN HOUTE**
Trainer coach and Expert in Selfleadership de GALILEI
- **Dr. Jemima WANGATA SHADI**
Research Coordinator, Médecin du travail du CESI

- **Mme Valérie TREVISAN**
Chargée de la promotion de l'emploi des personnes handicapées auprès des entreprises de l'AVIQ

Ce séminaire a été fortement apprécié par les participants pour l'intérêt des sujets et la qualité des exposés et s'est clôturé en toute convivialité par un lunch offert par FEDIEX.

RÉINTÉGRATION DES MALADES DE LONGUE DURÉE

Les participants au séminaire ont pu prendre connaissance du cadre légal des mesures visant à réintégrer les malades de

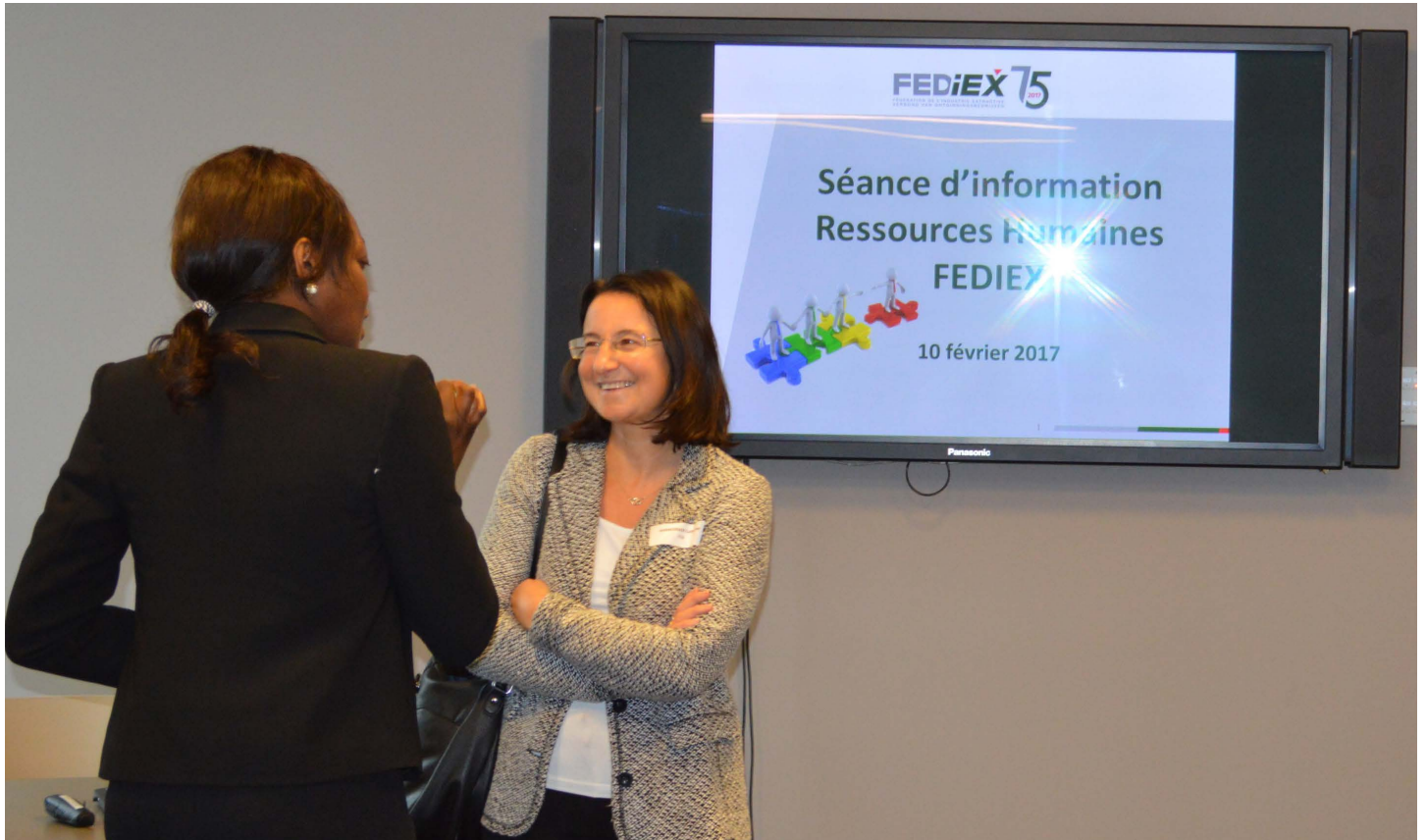
longue durée, des différents éléments permettant d'élaborer un plan de réintégration et du rôle des principaux acteurs lors du processus de réintégration, en particulier celui du conseiller en prévention-médecin du travail.

Le 1^{er} décembre 2016 marque l'entrée en vigueur de deux arrêtés royaux (AR surveillance de santé du 28.10.2016 et AR INAMI du 08.11.2016) relatifs à un parcours de réintégration sur mesure visant à accompagner les travailleurs en incapacité de travail de longue durée vers un emploi adapté temporaire ou définitif ou un autre type de travail et à les accompagner tout au long de leur réintégration socioprofessionnelle. Ces 2 arrêtés sont complétés par la loi du 20.12.2016 entrée en vigueur le 09.01.2017 qui régit les conséquences en matière de droit du travail pour les travailleurs suivant un parcours de réintégration, notamment sur le plan du salaire garanti et de la procédure de licenciement pour incapacité de travail définitive (force majeure médicale).

Le parcours de réintégration s'adresse à tous les travailleurs sous contrat de travail, en congé de maladie depuis 4 mois, ou dont l'employeur a reçu un certificat d'incapacité de travail définitive du médecin traitant. Par contre, il ne s'applique pas aux travailleurs victimes d'un accident du travail ou souffrant d'une maladie professionnelle.

Pour le trajet de réintégration en entreprise, le conseiller en prévention-médecin du travail et l'employeur jouent un rôle central aux côtés du travailleur.

Un parcours de réintégration peut être lancé à partir du :



- 01.01.2017 **par les travailleurs**, indépendamment de la date de début de leur incapacité de travail ;
- 01.01.2017 **par les employeurs**, pour les incapacités de travail qui ont commencé à partir du 01.01.2016 ;
- 01.01.2018 **par les employeurs**, pour les incapacités de travail qui ont commencé avant le 01.01.2016.

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme Trevisan a informé les participants sur les aides que l'AVIQ, l'agence pour une Vie de qualité (anciennement l'AWIPH), peut apporter aux employeurs dans le cadre de l'emploi des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de l'embauche d'un travailleur handicapé ou du maintien à l'emploi d'un travailleur qui devient handicapé suite à un accident de la vie professionnelle ou privée ou d'une maladie.

Dans ces 2 cas, des adaptations matérielles (poste de travail) et organisation-

nelles (redéfinition des tâches, gestion des horaires) peuvent être mises en place, et en cas d'adaptations conséquentes, appel peut être fait à l'AVIQ qui pourra :

- Faire procéder à une analyse de la situation par des agents en insertion professionnelle ;
- Mettre l'entreprise en relation avec d'autres services spécialisés ;
- Prendre en charge certains coûts (à noter que l'intervention pour une embauche est différente de celle pour un maintien à l'emploi).

Parmi les interventions possibles de l'AVIQ, citons le contrat d'adaptation professionnelle (stage), la prime à l'intégration (25% du coût salarial durant 1 an), la prime de compensation (liée au coût supplémentaire), l'intervention dans les frais d'acquisition de matériel adapté.



Agenda

30-31/05/2017 ET 01-06/06/2017 - **SOLD OUT !**

Formation de Chef-mineur à l'usage des explosifs en carrière - GBEE

Renseignements : contact@gbee.be

Lieu : La Défense – Département Génie
rue de Dave 270 – 5100 Jambes

23/06/2017 – DE 9H15 À 15H30

Séminaire « La nature et la biodiversité »

Sous le Haut Patronage de
Sa Majesté le Roi dans le cadre
du 75^{ième} anniversaire de FEDIEX

Programme : www.fediex.be

Inscription : fediex75@fediex.be

Lieu : Carrières NELLES – Grès schisteux
de la Warche – Route de la Vallée à 4960 Bévercé
(Malmedy)

11/10/2017

Séminaire « L'industrie minérale et ses produits »

Sous le Haut Patronage de
Sa Majesté le Roi dans le cadre
du 75^{ième} anniversaire de FedieX

Programme en cours d'élaboration

Lieu : SCR-Sibelco – Mol



**Le GMBSim organise le 15 juin 2017 une journée
sur l'évolution en matière de traitement de roche
ornementale et dimensionnelle.**

Ce sera l'occasion de poser un regard sur le développement des métiers liés à l'ennoblissement de ces matériaux. Si pour une bonne partie, la formation est toujours liée à un contexte d'artisanat, d'apprentissage et de formation « sur le tas » où l'on retrouve également des notions d'art, ou même de design, pour autant, les techniques, les outillages, les matériels, et donc leur utilisation requièrent une adaptation des schémas traditionnels.

La journée se déroulera dans le cadre de sites d'exploitation qui sont pour partie dédiés à la production d'éléments à façonner, mais aussi à l'ennoblissement au moyen d'outillages du dernier cri. Elle comprendra une première partie qui permettra de suivre le parcours de la Pierre, de la géologie de la ressource, jusqu'à l'utilisation finale, notamment, dans un contexte de restauration du Patrimoine. En seconde partie l'accent sera mis sur l'exploitation et la production, qui permettra de mesurer l'étendue des domaines de formation depuis le façonnage artisanal jusqu'aux techniques de gestion des outils automatisés et informatisés.

A titre exceptionnel, ce périple se clôturera par une visite guidée du cœur de la ville de Soignies, qui témoigne de réalisations significatives en Pierre Bleue.

Renseignements : manifestations@lasim.org



Monument en l'honneur du maître de carrière